République française
COMMUNE D'EYMOUTHIERS
CHARENTE

Séance du mardi 10 septembre 2019

Date de la convocation: 05/09/2019

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants: 8

Secrétaire de séance:
DANIEL Michèle

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre CHAMOULEAUD,

Présents : Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Jean-Jacques VIGNAUD, Pierre CARETTE, Michèle DANIEL, Yves-Pascal FROGER, Annette PARCELIER, Glenda NORRIS, Carole PETITJEANNIN

Excusés: Catherine DESGRANGES, Eric BRANDY, Paul DE LA DORIE

Absents:

Objet: Adoption du rapport sur le prix, la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 - DE_2019_021

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de EYMOUTHIERS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour mois
et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,
JP CHAMOULEAUD

RF
Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/09/2019
016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE